

# ● CONSOMMATIONS ET ADDICTIONS ●

## De l'évaluation à la mise en place d'une prévention durable

Comment votre service de santé au travail vous accompagne ?

VOTRE INTERLOCUTEUR CLÉ, VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL PEUT VOUS CONSEILLER SUR 4 ORIENTATIONS POSSIBLES :

- 1** Avis concernant l'aptitude ou une orientation de soin
  - Consultation spécialisée sur rendez-vous
- 2** Accompagnement en prévention individuelle (salarié)
  - Orientations et aides au maintien dans l'emploi
- 3** Accompagnement en prévention collective (entreprise)
  - Accompagnement employeur et équipes d'encadrement
  - Écoute, conseils et prise en compte des risques
  - Aide à la création de protocoles et notes de service internes
- 4** Sensibilisation en entreprise et forum

Pour les TPE...

**...une aide spécifique**

La proposition d'un accompagnement spécifique des TPE-PME pour les aider à la prise en compte du risque lié aux consommations de Substances Psycho Actives (Projet MILDECA)

● Votre médecin du travail et l'équipe ressource en addictologie de PÔLE SANTÉ TRAVAIL sont à votre écoute ●



### Comment nous contacter ?

En sollicitant votre médecin du travail  
En contactant le Pôle Ressource en ADDictologie (PRADD) au 03 20 71 74 56